



SENSIBILISATION

CELLULE EPI - ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : UN RÉFLEXE DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS

- Mesures de prévention collective
- Faire du port des EPI un réflexe systématique de sécurité

PROGRAMME

- Échanges sur une situation dangereuse
- Les 9 principes de prévention
- Les équipements de protection individuelle
- Les obligations employeurs/salariés
- Les règles générales

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

OFFRE SOCLE

Compris dans la cotisation

PUBLIC

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37

INTERVENANTS

Techniciens et Experts en prévention de l'APST37

MODALITÉS

6 à 20 personnes
Séance de 1h30
Dans l'entreprise ou à l'APST37

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Contactez votre **médecin du travail** ou notre **service prévention**.

 prevention@apst37.fr

 02 47 37 66 76

 apst37.fr